

Bertrix, le 22 octobre 2021

Concerne : dépôt de points à l'ordre du jour du Conseil communal du 28 octobre 2021

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, j'aimerais déposer deux points à l'ordre du jour du Conseil du 28 octobre 2021 :

1. Motion de soutien à la filière bois locale
2. Interpellation relative aux mesures relatives à la sécurité des usagers du skate parc

Vous trouverez en pages 2 et 3 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE
Chef de Groupe

1. Motion de soutien à la filière bois locale

La presse dénonce régulièrement la difficulté des scieurs locaux à disposer de matière première en raison de la fuite de nos bois vers l'étranger.

Cette situation problématique est une aberration tant économique qu'écologique, et mérite que nos communes, en leur qualité de gros producteurs de bois, prennent des mesures volontaristes afin d'assurer l'approvisionnement en bois des entrepreneurs locaux.

Nous proposons dès lors au conseil communal de Bertrix d'adopter la délibération suivante.

Proposition de délibération

Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 28 octobre 2021, sur proposition du groupe ECOLO,

- vu l'article L1122-24 C.D.L.D., lequel organise le dépôt des propositions étrangères à l'ordre du jour ;
- vu que le bois est une ressource naturelle de la Wallonie et, en particulier, de la Commune de Bertrix;
- vu la mise en évidence médiatique récente d'une problématique qui n'est malheureusement pas neuve, à savoir la « fuite » de nos grumes à l'export, principalement vers la Chine, mais aussi vers les Etats-Unis ;
- vu les difficultés d'approvisionnement que cette situation entraîne pour nos scieries locales dont le tissu a déjà été durement atteint ;
- vu la volonté du Gouvernement wallon, dans le cadre de son plan de relance, de soutenir le redéploiement de la filière bois wallonne à hauteur de huit millions d'euros (trois millions pour le développement du projet « forêts résilientes » et cinq millions par an pendant trois ans pour consolider sa filière bois, notamment soutenir les scieries de feuillus et les entreprises de seconde transformation ;
- vu la richesse que représente cette matière première de grande qualité et son potentiel de valorisation en première et seconde transformation ;
- vu la volonté de maintenir la plus-value économique de cette transformation en Wallonie ;
- vu l'aberration climatique de faire circuler des matières brutes ou usinées d'un côté à l'autre de la planète ;
- vu l'importance de soutenir les circuits courts et l'emploi local ;
- vu l'[arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014](#) permettant aux propriétaires publics tels que les communes de vendre 15 % de leurs grumes en appel d'offre restreint aux scieries locales inscrites dans le système ;
- vu la limitation de ces lots à un maximum de 35.000€ ;
- vu la possibilité pour les communes de recourir pour leurs propres marchés à du bois local ;
- considérant le bien-fondé de la demande du groupe ECOLO ;

décide, par ... voix pour et ... voix contre, d'inviter le Collège communal à étudier la possibilité :

- d'activer systématiquement la possibilité de vente de gré à gré de 15 % de ses grumes pour assurer à nos scieurs locaux un approvisionnement à un prix juste et maintenir ainsi la viabilité de leurs entreprises ;
- d'organiser les lots de façon à ce qu'ils soient intéressants pour nos scieurs, principalement intéressés par le chêne ;
- de prévoir des lots n'excédant pas 35.000€ ;
- d'introduire systématiquement dans ses cahiers des charges des clauses environnementales, climatiques et sociales, lui permettant d'utiliser exclusivement du bois local dans ses réalisations : bacs à fleurs, panneaux didactiques, travaux de construction et de transformation qu'ils soient intérieurs (planchers, escaliers...) ou extérieurs (bardages...).

2. Interpellation relative à la sécurité des usagers du skate parc

Inauguré le 26 septembre, le nouveau skate parc se révèle être devenu un point central de rassemblement de la jeunesse de Bertrix et des alentours, et ce au-delà de ce que d'aucun aurait pu espérer.

Un projet qui crée du lien, de la cohésion sociale, c'est un bon projet, et nous pouvons nous féliciter d'avoir tous ensemble contribué à sa réalisation.

Les réseaux sociaux et la presse ont fait écho des problèmes liés à la propreté du site : poubelle débordante, crasses en tous genres éparpillées sur le site, etc. Espérons que ce ne soit là qu'une maladie de jeunesse qui sera rapidement éliminée grâce à la prise de conscience et à l'action volontaire de la Commune, des usagers du site et de différentes associations gravitant autour du lieu.

Nous aimerions interroger le Collège sur un autre aspect important relatif à la gestion de ce nouveau pôle d'attraction, à savoir celui de la sécurité des usagers.

En effet, la Commune, comme exploitant de l'aire de jeux est responsable de la sécurité des équipements présents sur le site. A ce titre, elle est tenue, avant l'ouverture de cet espace, de réaliser une analyse de risques, de rédiger les mesures préventives, et durant toute la période d'exploitation de réaliser des visites régulières afin de contrôler l'état de l'infrastructure et d'en assurer l'entretien. En outre, l'exploitant est tenu d'afficher sur les lieux un règlement précisant ce qui est permis et ce qui ne l'est pas.

Au vu de cette réglementation assez contraignante, le Collège peut-il nous communiquer les mesures prises, de même que celles qu'il compte mettre en œuvre afin de garantir la sécurité des usagers du skate parc ?